

Plan économique du Québec – mars 2017

Une économie tournée vers l'avenir pour toutes les régions du Québec

Québec, le 28 mars 2017. – Le Plan économique du Québec de mars 2017 stimulera l'économie dans toutes les sphères d'activité et dans toutes les régions grâce, notamment, à l'innovation et à l'investissement des entreprises. Les nouvelles initiatives annoncées aujourd'hui contribueront à positionner le Québec parmi les économies les plus innovantes, entreprenantes, ouvertes sur les marchés extérieurs et attractives pour les meilleurs talents.

Plus de 830 M\$ pour stimuler la recherche et l'innovation

Afin de stimuler la recherche et l'innovation dans plusieurs secteurs d'activité de pointe, le gouvernement annonce des initiatives additionnelles totalisant plus de 830 millions de dollars d'ici 2021-2022, notamment :

- 305 millions de dollars pour encourager l'innovation et la relève scientifique;
- 180 millions de dollars pour encourager la recherche et l'innovation dans les établissements d'enseignement supérieur;
- 118 millions de dollars pour la mise en œuvre de la stratégie des sciences de la vie;
- 100 millions de dollars pour la création d'une super-grappe en intelligence artificielle;
- 46 millions de dollars pour stimuler l'innovation dans le secteur forestier.

165 M\$ pour encourager l'investissement des entreprises

Le Plan économique du Québec propose également des mesures visant à encourager les entreprises à investir pour se moderniser, pour augmenter leur productivité et pour développer de nouvelles capacités de production, et ce, afin d'accroître leur présence sur les marchés internationaux. Ainsi, des mesures additionnelles totalisant 165 millions de dollars sur cinq ans permettront :

- d'instaurer une déduction additionnelle pour amortissement de 35 % afin d'appuyer les investissements et ainsi augmenter la productivité des entreprises;
- de prolonger le congé fiscal pour grands projets d'investissement jusqu'au 31 décembre 2020.

Ces actions s'ajoutent aux mesures importantes déjà mises en place pour encourager l'investissement des entreprises, dont un rabais d'électricité pour favoriser les investissements dans les secteurs manufacturier et de la transformation des ressources naturelles et une réduction du fardeau fiscal des sociétés.

1,2 G\$ pour favoriser le développement économique de toutes les régions du Québec

Afin de stimuler davantage le développement de toutes les régions, le gouvernement intensifie ses interventions en investissant plus de 1,2 milliard de dollars pour mettre en valeur tous ses talents et toutes ses forces. Ainsi, il est prévu d'investir :

- 522 millions de dollars pour appuyer les régions dans la prise en charge de leur développement économique;
- 231 millions de dollars pour protéger l'environnement, la faune et nos ressources naturelles;
- 168 millions de dollars pour appuyer la croissance des secteurs agroalimentaire et des boissons alcooliques;
- 123 millions de dollars pour consolider la place du tourisme en tant que vecteur du développement économique;
- 100 millions de dollars pour appuyer de nouvelles initiatives dans le cadre de la Stratégie maritime et du Plan Nord.

Prolongation du programme RénoVert jusqu'au 31 mars 2018

Afin d'encourager les propriétaires québécois à réaliser des travaux de rénovation écoresponsable sur leur résidence, le gouvernement prolonge d'une année l'application du crédit d'impôt RénoVert. Les particuliers auront ainsi jusqu'au 31 mars 2018 pour conclure une entente avec un entrepreneur reconnu et devront acquitter leurs dépenses de rénovation avant le 1^{er} janvier 2019.

Une aide fiscale pour protéger l'environnement

Par ailleurs, le Plan économique du Québec de mars 2017 prévoit la mise en place, pour cinq ans, d'un crédit d'impôt remboursable pour la mise aux normes d'installations d'assainissement des eaux usées résidentielles (fosses septiques). Les contribuables auront ainsi droit à une aide correspondant à 20 % des dépenses admissibles excédant 2 500 \$, pour un montant maximal de 5 500 \$, et ce, pour leurs résidences principale et secondaire.

18 M\$ additionnels pour appuyer l'économie des Îles-de-la-Madeleine

Le développement économique des Îles-de-la-Madeleine représente un défi important, considérant leur éloignement des grands centres urbains et les contraintes d'accessibilité liées à leur caractère insulaire. Dans ce contexte, le gouvernement a reconnu le statut particulier de cet archipel et s'est engagé à adapter ses interventions selon ses besoins et ses réalités propres, dans la continuité des mesures déjà entreprises, notamment par l'entremise de la Stratégie maritime.

Ainsi, afin de poursuivre les efforts entrepris pour diversifier et dynamiser l'économie de cet archipel, le Plan économique du Québec prévoit :

- une bonification de l'aide fiscale pour les habitants des Îles-de-la-Madeleine;
- une bonification de la déduction additionnelle pour les coûts de transport et un élargissement de cette déduction à l'ensemble des PME des Îles-de-la-Madeleine et de certaines autres régions éloignées.

Citations :

« Il est primordial de soutenir la recherche et l'innovation et de favoriser les investissements pour accompagner nos entreprises dans leur développement et poursuivre notre essor économique. »

« Le secteur de l'intelligence artificielle est actuellement en pleine effervescence. Nous confirmons la place du Québec dans ce secteur de pointe et saluons la reconnaissance internationale de son savoir-faire. »

« L'avenir du Québec passe également par le développement économique de toutes nos régions. Grâce à la création du Fonds d'appui au rayonnement des régions aujourd'hui, nous confirmons notre appui à leur développement économique. »

Carlos J. Leitão, ministre des Finances du Québec

Faits saillants :

- investissements de plus de 830 millions de dollars sur cinq ans pour stimuler la recherche et l'innovation;
- investissements de 165 millions de dollars pour encourager l'investissement des entreprises;
- investissements de 1,2 milliard de dollars pour favoriser le développement économique de toutes les régions du Québec;
- création du Fonds d'appui au rayonnement des régions doté d'une enveloppe de 310 millions de dollars sur cinq ans;
- reconnaissance des statuts de la capitale nationale et de la métropole.

Lien connexe :

Le Plan économique du Québec de mars 2017 :

http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2017-2018/fr/documents/PlanEconomique_Mars2017.pdf

– 30 –

Source :

Audrey Cloutier
Attachée de presse
Cabinet du ministre des Finances
Tél. : 418 643-5270

